

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC DEMANDES D'USAGES CONDITIONNELS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal statuera sur des demandes d'usages conditionnels au règlement relatif aux usages conditionnels no. 05-390-15, lors d'une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le mardi 14 février 2023 à 19h00.

1. Identification du site concerné :

369-371 rue Notre-Dame, lot 1 948 957, zone R-15

Nature et effet :

Cette demande d'usage conditionnel aurait pour effet de permettre l'usage multifamilial de 9 à 16 logements, concernant la construction d'un bâtiment résidentiel de 15 logements.

2. Identification du site concerné :

373-377 rue Notre-Dame, lot 1 949 546, zone R-15

Nature et effet :

Cette demande d'usage conditionnel aurait pour effet de permettre l'usage multifamilial de 9 à 16 logements, concernant la construction d'un bâtiment résidentiel de 15 logements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 30 janvier 2023

Virginie Riopelle

Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 30 janvier 2023, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 30 janvier 2023.

Donné à Charlemagne ce 30 janvier 2023

Virginie Riopelle

(and

Directrice administrative et greffière